



AVIS PUBLIC

AVIS SUR LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT RV-2020-20-30

Le 24 août 2020, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser les classes d'usages C314 et C315 dans la zone M1734, Avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Ce règlement a pour objet d'autoriser les classes d'usages C314 voirie et déneigement et C315 construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres dans la zone M1734 et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usages.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le 1^{er} septembre 2020

L'assistante-greffière par intérim

(signé) Marie Eve Guimond

Marie Eve Guimond, avocate



Conseil de la Ville

Règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M1734

La grille des spécifications applicable à la zone M1734, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des classes d'usages « C314 Voirie et déneigement » et « C315 Construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres » et des spécifications afférentes à celles-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 24 août 2020

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

Modifiée par:

RV-XXXX-XX-XX				

M1734

Usage principal						Terrain desservi				Densité			Bâtiment principal						Implantation					
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m ²)	Sup. MAX de plancher (m ²)	Largeur MIN (m)	Profond. MIN (m)	Sup. MIN (m ²)	Sup. MAX (m ²)	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m ²)	Sup occup. au sol MAX (m ²)	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière (%)
C314					500	20	30	1500	2850								2	12,5	10		3	2	6	
C315					500	20	30	1500	2850								2	12,5	10		3	2	6	
Usage spécifiquement permis						Note terrain				Note densité			Note bâtiment						Note implantation					
Usage spécifiquement prohibé																								
Note usage																								
Note générale																								

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)
N/A

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
N/A

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)
N/A

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)				
Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.				
Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)	
MONTANT DES COÛTS ARRONDI :	
INFORMATION PTI :	
Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée	
Montant à financer	Source de financement proposée
Commentaires :	

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans modification par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-13.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

URBA-SAT-2020-093 Annexe 1 - Plan de localisation

URBA-SAT-2020-093 Annexe 2 - Règlement RV-2020-20-30

10-IDENTIFICATION DES PRÉPARATEURS

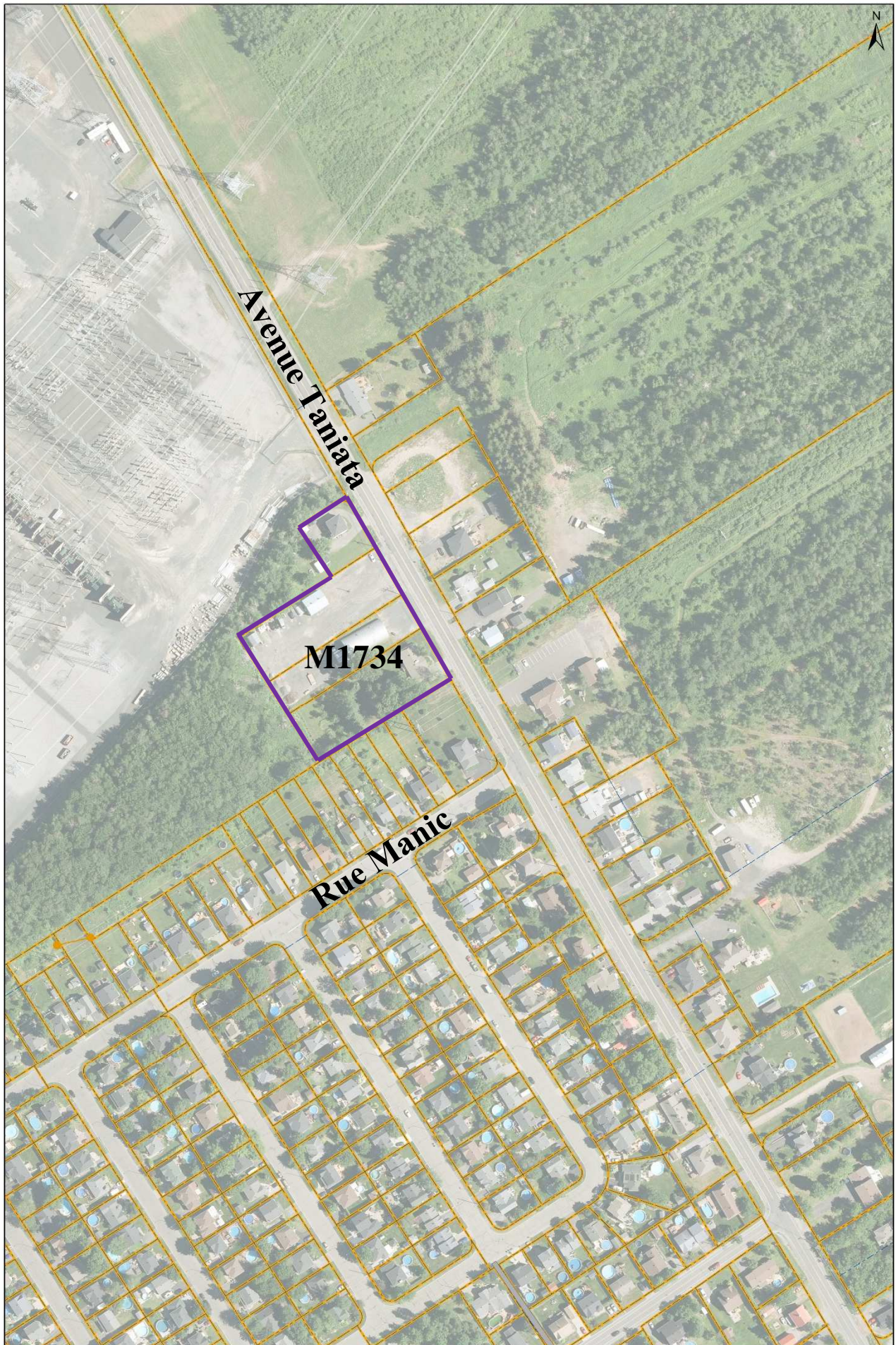
	Prénom Nom	Titre d'emploi
Préparé par :	Hugo Perreault-Demers, urbaniste	Conseiller en urbanisme
Responsable d'activité budgétaire :		
Recommandé par :	Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire

11-APPROBATIONS REQUISES (Veuillez soumettre cette fiche de prise de décision en format PDF)

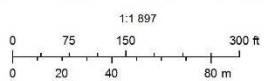
Directeur/Directrice	Dominique Lord
DG/DGA	Dominic Deslauriers

LORSQUE CETTE FPD EST APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR/LA DIRECTRICE ET PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE, LE RAPPORT DES APPROBATIONS EST JOINT À LA FICHE

PLAN DE LOCALISATION



16 mars 2020
14:51:08



note: Ce document n'a aucune valeur légale.

Zone M1734





**Règlement RV-2020-20-30 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M1734

La grille des spécifications applicable à la zone M1734, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des classes d'usages « C314 Voirie et déneigement » et « C315 Construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres » et des spécifications afférentes à celles-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

URBA-SAT-2020-093

Date	Nom	Niveau	Statut
8/6/2020 10:56 AM	Gardel Fabrizia	Préparateur	Approuvé
8/6/2020 10:59 AM	Thériault Yves	Recommandation de la fiche	Approuvé
8/6/2020 1:22 PM	Deslauriers Dominic	Direction	Approuvé
8/6/2020 1:23 PM	Deslauriers Dominic	Direction générale	Approuvé